



AFT Namur-Luxembourg

Chaussée de Marche, 935 C

5100 WIERDE

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB :

tc les alloux

Matr.

6088

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début :

22/01/18

Date de fin :

4/02/18

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement par : www.tournoi.org

Particularités réservées aux clubs :

Date et heure de clôture des inscriptions :

17/01/2018 a minuit

Sauf pour le Belgian Circuit et clôture anticipée, les inscriptions seront clôturées le mercredi (24 h) qui précède le début du tournoi.

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 8 participants.

Nombre de catégories organisées :

simples

14

doubles

jeunes

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription, par catégorie est au

1er match

10

2ème match

5

Pour les jeunes, il est de

1er match

2ème match

Pour les doubles, il est de

par joueur

Tout joueur, déclaré W.O. au 1er tour (même excusé), est redevable du montant de l'inscription.**3. TIRAGE AU SORT :**

Date et heure du tirage au sort public :

18/01/2018 a 14H00

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :**Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site www.tournoi.org**

le

18/01/18

dès

18h00

H

Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là entre :

18H30

H et

20H30

H

au n° de téléphone suivant :

071/194122

Particularités réservées aux clubs :

5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle

AUTEQUITTE marc

juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Mlles

HELIN patrice

adjoints

Tél. juge-arbitre

0478/220023

Tél. secrétaire

Tél. club-house

071/194122

Nombre de terrains utilisés :

2

dont

de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés :

2

en

terre battue

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS : en semaine à partir de

09h30

heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -12 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs :

7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs :

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.